

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



39599

Déclaration de Maladie : N° P19- 0009178

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0749 Société : NAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : SOUHAIL Abdallah Date de naissance : 01/07/1934
Adresse : 17000 Rue des Cypripus Femme Buttrun - Casablanca
Tél. : 0658986336 Total des frais engagés : 1211,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /
Nom et prénom du malade : ABIZ Bouha Age : 78 ans
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 10/09/2020
Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

CUEIL

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/08/2010	G		G	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/08/2010	1211.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

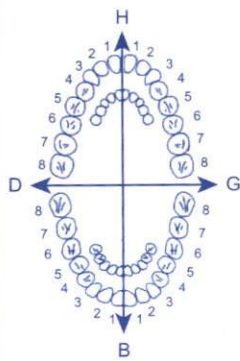
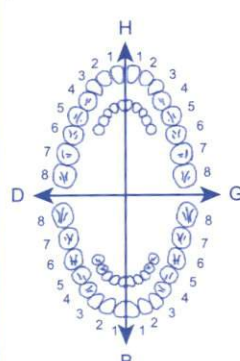
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 G 00000000 35533411 11433553 B (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
				MONTANTS DES SOINS	
				DATE DU DEVIS	
				DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ghita BENHAYOUN

Spécialiste en pathologie cardiovasculaire
D.I.U Echocardiographie
de la Faculté Victor Segalen Bordeaux II
D.U cardiologie pédiatrique
de la Faculté René Descartes Paris V



د. غيثة بن حيون

اختصاصية في أمراض القلب و الشرايين
دبلوم الفحص بالصدى بكلية بوردو II
دبلوم أمراض القلب عند الأطفال بكلية باريس V

Casablanca, Le : 04/08/2006

M^{me} Agiz Zohue

M^{me} Zohue

289.00 x 3
717.00

89.20
186.60

1) Coaprovel 300/12.5

1 - 0 - 2

2) Anulor 5

1 - 0 - 2

3) detensil 10

216.00 - 1 - 0 - 2

530.0 4) Daktoen 250

1 - 0 - 2

82, Rue Moussa Ibnou Noussair, 1er étage, Casablanca

Tél : 05 22 48 20 14 • Fax : 05 22 48 20 14 • GSM : 06 61 43 05 60 • ghitabenhayoun@yahoo.fr

12/11/80

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Quartier Ain sebaa Casablanca
Daktarin gel buccal 140g
P.P.V : 53,00 DH



DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma.

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

20
89,20

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

126 60

136,60

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaa Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28

P.P.V : 239,00 DH



6 118001 081035

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaa Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28

P.P.V : 239,00 DH



6 118001 081035

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaa Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28

P.P.V : 239,00 DH



6 118001 081035

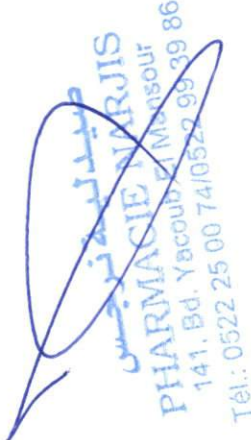


Pharmacie NARJIS
SKALLI ZAKIA
FACTURE

Page :1

N° FACTURE :386025
Date : 04/09/2020

Client :
AZIZ ZOHRA

Désignation Produits				Quantité	P.V	Total	TVA%
DETENSIEL 10 MG / 30 CPS				3	72.00	216.00	0
COAPROVEL 300MG/12.5/28CP				3	239.00	717.00	0
DAKTARIN GEL BUCCAL				1	53.00	53.00	7
AMLOR 5 MG / 28 COMP				1	89.20	89.20	0
AMLOR 5 MG / 56 COMP				1	136.60	136.60	0
 PHARMACIE NARJIS 141. Bd. Yacoub El Mansour Tél.: 0522 25 00 74/0522 99 39 86							
Taux	0%	7%	20%				
MT HT	1158.80	49.53	0.00				
MT TVA	0.00	3.47	0.00				
						Total HTVA	1208.33
						Total TVA	3.47
						Total TTC	1211.80

Arrêtée La Présente Facture à La Somme De : MILLE DEUX CENT-ONZE DIRHAMS 80 CTS

Bon rétablissement

patente 35803244

CNSS 1129908

identifiant fiscal 40900380



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

☒ valable 3 mois

Le/...../20.....

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE ☒

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné : Dr Beulhayou Glile

Certifie que Mlle, Mme, M. : Aziz Bouho

Présente LETA

Nécessitant un traitement d'une durée de : 3 mois

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit)

Dr. Ghita BEN HAYOUN
Spécialiste en pathologie cardiovasculaire
82, Rue Moussa ben Moussa - El Hage - Casa
Tél: 0522 248 800 - Fax: 0522 28 20 44
Cell: 0661 41 05 60

site : www.mupras.com // mail : reclamation@mupras.com // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : 6ème étage, Angle Rue Allal BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heintz) - Casablanca